

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, mes remarques d'aujourd'hui porteront sur les inquiétudes du public que j'ai constatées durant les derniers mois, particulièrement pendant la campagne électorale pour l'élection partielle dans la circonscription de Brandon-Souris au printemps dernier. Une de ces choses que j'ai remarquées à cette époque, monsieur le Président, qui m'a beaucoup frappé et pour laquelle on peut trouver certaines explications dans ce projet de loi, c'est le manque de confiance croissant du grand public envers le gouvernement et envers les fonctionnaires. On voudrait notamment que le gouvernement et ses employés aient des obligations plus rigoureuses en matière de responsabilité financière, monsieur le Président, tout d'abord vis-à-vis de cette assemblée et, deuxièmement, ce qui est peut-être plus important, vis-à-vis du peuple canadien dans son ensemble.

Il me semble, après étude de l'histoire canadienne à laquelle j'ai consacré un temps considérable, que jusqu'à présent, il n'y a jamais eu un tel manque de confiance envers le gouvernement et, franchement, autant de doutes quant à l'importance et à l'intérêt du Parlement. Je pense que l'une des causes, c'est d'abord la croissance du gouvernement, la croissance de la Fonction publique et, deuxièmement, des sociétés de la Couronne, ce qui se rapporte directement à notre débat. Ces sociétés semblent dans une large mesure fonctionner dans un monde à elles, à l'abri de l'examen du Parlement. Il me semble qu'il y a un danger inhérent à la mesure législative à l'étude. Cette société de la Couronne pourra tenir encore moins compte de la volonté du Parlement et, par conséquent, de celle des Canadiens, en tout cas moins que nous ne le voudrions et certainement moins que les Canadiens ne le souhaitent.

Ce n'est pas, monsieur le Président, que les Canadiens rejettent toutes formes de gouvernement. Ils reconnaissent le rôle de nombreuses formes d'administration, mais ils estiment qu'un organisme du gouvernement, dans ce cas une société de la Couronne, devrait au moins être responsable, dans les moindres détails, auprès du Parlement et par conséquent auprès du public. Malheureusement, si je comprends bien ce projet de loi, la SEE aura un très grand degré d'indépendance vis-à-vis de notre assemblée. Nous ne lui demanderons que le minimum de comptes puisqu'il lui suffira de nous présenter un rapport annuel. De plus, si je ne m'abuse, il y a une autre disposition dans le projet de loi qui permet au cabinet, par décret en conseil, d'agir selon ses desirs, même indépendamment de la volonté de la SEE. Ce faisant, l'exécutif s'éloigne toujours plus du législatif et donc de la volonté du peuple.

L'un des résultats de cela, monsieur le Président, c'est que nous avons découvert peu avant que le Parlement ne reprenne la session qu'un fort pourcentage du public, beaucoup trop important à mon avis, quelque 67 p. 100 si je me souviens bien, en est venu à la conclusion que ce que fait le Parlement n'a pas une importance particulière pour eux. En fait, ces gens en sont venus à la conclusion que le Parlement, dans une large mesure, est devenu inutile. Bien entendu, ni moi ni la plupart des autres députés ne sommes d'accord là-dessus, mais il me semble que nous avons incité le public à tirer cette conclusion par la façon dont nous avons jusqu'ici rédigé nos mesures législatives et administré les affaires du pays, surtout en ce qui concerne les

sociétés de la Couronne. En 1962, il n'y avait que 28 sociétés de la Couronne au Canada et, à l'époque, elles rendaient nettement pour la plupart, des comptes au Parlement. A l'heure actuelle, il y a plus de 300 sociétés de la Couronne et j'imagine que bon nombre de députés n'en connaissent pas le nombre exact.

• (1600)

M. McDermid: Même le gouvernement l'ignore.

M. Clark (Brandon-Souris): Les fonds dont disposent ces sociétés de la Couronne se sont multipliés de façon astronomique et il s'est créé un fossé presque directement proportionnel entre ces sociétés de la Couronne et le Parlement, et par conséquent, le public. A cause de cela, bien des gens pensent que ce n'est pas le Parlement qui détient le pouvoir réel au Canada.

Il me semble que tous les députés, ceux d'en face comme ceux de ce côté-ci doivent de toute urgence dissiper cette fausse impression. On peut y parvenir entre autres en s'assurant que toutes les sociétés de la Couronne soient plus directement comptables envers le Parlement et en modifiant la mesure à l'étude pour obliger la Société pour l'expansion des exportations à rendre compte plus directement et immédiatement de ses décisions à la Chambre qu'elle n'en a l'intention. Il importe tout particulièrement de modifier la disposition qui autoriserait le cabinet, c'est-à-dire l'exécutif, à consentir par décret du conseil des prêts qui pourraient fort bien aller à l'encontre des critères établis par la Société pour l'expansion des exportations, étant donné que cela lui permettrait de prendre sans consulter des décisions peut-être irréflechies.

Si nous voulons rendre au public la confiance qu'il avait jadis dans le Parlement et dans le système parlementaire, nous, les parlementaires, et tous ceux qui font partie du gouvernement devons saisir toutes les occasions de rendre compte de nos actes au public. Nous devons aussi être en mesure de lui fournir autant de renseignements qu'il désire afin qu'il puisse évaluer les activités du Parlement et, bien entendu, celles des sociétés de la Couronne. Il me semble que le gouvernement s'est éloigné de cet objectif. Au lieu d'obliger les sociétés de la Couronne à rendre plus de comptes au public, il a fait le contraire. C'est ce qui explique la prolifération des sociétés de la Couronne qui exercent leur activité sans tenir compte du Parlement le moins du monde, ce que le public ne souhaite pas. Par conséquent, on en est venu à croire que l'un des pouvoirs publics exerce son activité sans tenir compte de la volonté du peuple. Or, en laissant croire cela, le gouvernement a beaucoup nui à sa propre cause et l'opinion publique continue à lui être défavorable. Nous avons en ce moment la possibilité d'y remédier. Mais il me semble que nous n'arriverons pas à grand-chose en ce sens non seulement tant que les mentalités n'auront pas changé, mais aussi tant que nous n'aurons pas changé de gouvernement. Toutefois, dans l'intervalle, il nous est possible en modifiant cette mesure législative, de nous assurer que ceux qui dépensent les deniers publics rendent compte tout d'abord au Parlement et ensuite aux électeurs dont nous sommes les représentants.